

est de retour



Ce qui semble débiter comme un conte des frères Grimm s'avère être la triste réalité en Valais. Le Loup, dont le dernier spécimen fut abattu à

Eischoll en 1947, est de retour depuis quelques années et provoque des dégâts considérables dans les Alpes valaisannes. L'été 2015 a permis de souligner une fois encore combien le maintien du loup met sérieusement en danger l'agriculture de montagne et l'élevage ovin. Que nous le voulions ou pas, en fin de compte l'abattage du loup semble être l'unique solution.

La cohabitation avec le loup en Valais paraît impossible et cela n'est en rien surprenant au vu des problèmes rencontrés avec ce même animal par les pays scandinaves (Finlande et Suède), disposant pourtant d'une densité de population nettement plus faible que notre pays, ou par l'Allemagne qui dispose d'un territoire nettement plus vaste que le nôtre. Il semble des plus utopiques de penser que l'on arrivera au bout du problème avec des mesures de protection des troupeaux. Des exemples en France ont démontré comment le loup, surtout lorsqu'il vit en meute, engendre des dégâts massifs dans les troupeaux, même lorsque ces derniers sont gardés par un berger ou protégés par un enclos. Nos ancêtres avaient reconnu le problème et ont donc abattu de manière ciblée le loup. La balle est dans le camp des politiciens. Nous ne pouvons tout simplement plus assister passivement à cette problématique du loup, qui s'aggrave d'année en année. Les désalpes au-dessus de Töbel et dans le Val d'Anniviers doivent être un signal d'alarme.

En collaboration avec mes collègues du comité, Grégory Logean et Philippe Nantermod, j'ai exigé à travers une résolution lors de la cession de septembre 2014 déjà, que la chasse au loup soit prévue dans la législation en matière de chasse et, que la convention de Berne – avec une réserve en cas de renégociation d'une adhésion – soit résiliée. On compte déjà 12 états sur les 27 états-membres qui ont exclu le loup de la convention et on peut se demander à juste titre, pourquoi cela ne devrait pas être possible pour la Suisse. Nous devons être prêts à protéger notre liberté. Pour ce faire, nous devons élaborer une législation qui nous permette de régler rapidement et de manière pragmatique la problématique du loup.

Durch die Rückkehr des Wolfes sind die Berglandwirtschaft und die Schafzucht im Wallis ernstlich gefährdet sind. Aqua Nostra fordert, dass die Jagdbarkeit des Wolfes in der Jagd-gesetzgebung vorgesehen und die Berner Konvention – unter Vorbehalt der Neuverhandlung eines Beitritts - gekündigt wird. Bereits heute haben 12 der 27 Mitgliedstaaten den Wolf in der Konvention ausgeschlossen. Dieser Weg ist auch für die schweizerische Politik gangbar und stellt gleichzeitig eine klare Strategie in der Wolfspolitik dar.

Philipp Matthias Bregy, membre du comité d'AQUA NOSTRA et député au Grand Conseil

Devenez membre D'AQUA NOSTRA

Faites-nous connaître à vos amis et connaissances. Des informations complètes sur l'actualité politique fédérale peuvent être consultées sur le site www.aquanostra.ch.

AQUA NOSTRA SUISSE
Monbijoustrasse 14, Postfach 5236
3001 Berne

Bulletin d'information n°1-15 - Septembre 2015

AQUA NOSTRA VALAIS AQUANOSTRA
CP 2055 · 1950 Sion 2

EDITORIAL

Aux urnes citoyens !

Le 18 octobre prochain, le peuple devra choisir ses représentants sous la coupole fédérale. AquaNostra n'est pas un parti et ne se permettra jamais de donner des mots d'ordre. Il convient néanmoins de relever que la législature écoulée a montré combien les majorités fédérales se jouaient parfois à peu de choses avec des conséquences désastreuses. LAT, Lex Weber, espèces protégées, interdiction de l'hélicoptère, énergie, révision de la politique agricole : tous ces éléments qui concernent notre

association ont fait l'objet de débats ces derniers mois, pas nécessairement dans le sens de nos intérêts.

Face à cette situation, AquaNostra ne peut qu'inviter ses membres à prendre le temps d'élire des représentants valaisans qui, au-delà des beaux discours, adoptent une ligne qui défende l'homme au milieu de la nature, et non l'asservissement de celui-ci à celle-là. C'est par exemple le cas des candidats de son comité, mais pas seulement. Les choix qui seront pris dans la législature 2015 – 2019, en matière d'énergie, de tourisme, d'aménagement du territoire, de protection des animaux et

d'environnement en général conditionneront durablement l'avenir de notre pays et de notre canton. L'invitation d'AquaNostra est simple : aux urnes citoyens, prenez cinq minutes pour voter pour nous épargner quatre années de dérives écologistes supplémentaires !

Par Bruno Bagnoud,
vice-président d'AquaNostra Valais

APPEL AUX COTISATIONS

Vous trouverez dans ce numéro de la newsletter d'AquaNostra un bulletin de versement qui vous permettra de vous acquitter de la cotisation 2015 à votre association, essentielle pour la bonne continuation de nos activités.

Montants :

Individuel : CHF 25.-
Famille : CHF 50.-
Soutien : CHF 100.-
Société : CHF 200.-

Merci de votre générosité et de votre soutien !

Si vous en avez la possibilité, utilisez de préférence le système électronique de votre banque (e-banking) pour votre paiement. Le caissier vous en remercie.

CCP 17-586 804-0,
IBAN: CH05 0900 0000 1758 6804 0

Aménagement du territoire : une adaptation dans la douleur



Suite à l'adoption par le peuple de la révision de la LAT, notre canton, comme presque tous les autres, est

contraint de revoir complètement son aménagement du territoire en modifiant sa loi cantonale et son plan directeur.

Comme attendu, l'application de la nouvelle LAT se fait dans la douleur, mais pas seulement pour le Valais. Des cantons qui se croyaient épargnés sont aujourd'hui dans l'œil du cyclone et doivent envisager le dézonage de leur surface constructible. Que l'Histoire nous donne raison à rebours ne permet malheureusement pas de contourner les contraintes fédérales. Résister reviendrait à faire porter aux propriétaires eux-mêmes l'insécurité juridique face aux tribunaux, aux autorités exécutives, aux banques, etc.

Par la menace du référendum, AquaNostra a obtenu la modification du premier projet de loi cantonale, en maintenant les compétences du Grand Conseil dans l'adoption du plan directeur. Victoire d'étape, mais victoire essentielle pour le respect des droits démocratiques face à la bureaucratie fédérale. Aujourd'hui, AquaNostra a répondu à la procédure de consultation, avec les exigences suivantes :

- refus général d'un plan d'aménagement cantonal et respect des prérogatives communales,
- admission d'une augmentation de la contribution de plus-value par rapport au droit fédéral à condition que celle-ci soit exclusivement affectée à la compensation des expropriations matérielles liées au dézonage,
- refus de l'adoption de nouveaux plans surnuméraires et non exigés par le droit fédéral,
- admission de l'intervention cantonale pour respecter les délais du droit fédéral pour éviter le gel des zones à bâtir lorsque les communes n'agissent pas.

Avec cette position constructive, Aqua-



Nostra adopte une position ferme sans pour autant être celle du « Neinsager ». Les communes valaisannes et le canton doivent garder la main sur l'aménagement de leur territoire sans pour autant céder trop de terrain – c'est le cas de le dire – aux fantasmes des aménagistes de l'ARE.

Philippe Nantermod, président
d'AQUANOSTRA VALAIS et
déput au Grand Conseil

Retour des concessions : ne bradons pas nos barrages !



La production hydraulique dans notre canton s'élève à 10'000 GWh par année. Cela correspond à près de 30% de la production hydraulique de notre pays et à 15% de la production totale suisse d'électricité. Cependant, à peine plus de 20% de la production hydraulique de notre canton est actuellement en main valaisanne. La majorité de cette énergie appartient à des sociétés comme Alpiq, Axpo et FMB.

Le retour des concessions nous donne l'opportunité de devenir propriétaire d'une majorité de l'énergie hydraulique produite en Valais. Même si elle traverse des heures difficiles, en raison notamment de décisions politiques incohérentes, la force hydraulique possède un avenir et joue un rôle central dans le mix énergétique de notre pays. Contrairement au solaire, à l'éolien ou au nucléaire, elle permet de constituer une réserve et de produire à la demande très rapidement. C'est pourquoi, nos res-

sources hydrauliques, qui font partie de notre patrimoine, ne doivent pas être bradées pour servir les intérêts financiers de grandes multinationales. Elles doivent au contraire profiter aux générations actuelles et futures de nos communes et de notre canton.

Le projet mis en consultation par l'Etat du Valais et qui sera prochainement débattu au Grand Conseil vise 60% en main valaisanne sans modification formelle des droits d'eau. Néanmoins, dans les faits, les communes concédantes sont appelées à céder gratuitement, en faveur des FMV, jusqu'à 30% des avantages qui découlent de ces droits. Exiger plus, comme le souhaitent certains, s'apparente à une véritable expropriation qui déboucherait inévitablement sur de profondes divisions entre communes concédantes et non concédantes avec le risque d'une intervention de la Confédération. Quant aux redevances hydrauliques, le canton prélève actuellement un impôt spécial de 60%. AQUANOSTRA VS soutient l'idée d'une nouvelle répartition de ces dernières en faveur des communes concédantes. Aussi, il s'agit d'être attentif aux prochaines décisions des chambres fédérales, car ce sont elles qui fixent le montant de la redevance. Une flexibilisation de cette dernière est actuellement à l'étude pour une entrée en vigueur à l'horizon 2020. Les cantons alpins devront s'unir pour faire valoir leur droit face aux grandes sociétés productrices d'électricité. Pour notre canton et les communes valaisannes, ce sont 150 millions par année dont il est question.

Grégory Logean, membre
du comité d'AQUA NOSTRA
député au Grand Conseil

Le grand méchant loup